

**ARRETE N° DDCSPP-PIPPV-20-11/04  
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT ET DU PRESIDENT SUPPLEANT  
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES AGENTS TERRITORIAUX  
D'EURE-ET-LOIR ET DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME DES  
SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES D'EURE-ET-LOIR**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de la maladie contractée en service,

Vu la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu l'arrêté du 30 juillet 1992 fixant la composition particulière et les conditions de fonctionnement de la commission départementale de réforme prévue à l'article 25 du décret n°65-773 du 09 septembre 1965 modifié, relatif au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales, et pris pour l'application de l'article 2 du décret n°92-620 du 07 juillet 1992 relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service et modifiant le code de la sécurité sociale

Vu l'arrêté ministériel du 04 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la convention n°001 du 05 janvier 2006, relative au transfert du secrétariat de la commission de réforme au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir en date du 10 novembre 2020, relatif à l'élection de son nouveau président,

Vu l'arrêté préfectoral n°44/2020 en date du 25 août 2020, nommant M. Michel Eric VEGAS DANGLA, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°45/2020 du 25 août 2020, portant délégation de signature au profit de M. Michel Eric VEGAS DANGLA, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations par intérim,

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir,

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1** : L'arrêté n° DDCSPP SIS-17-10/13 du 06 octobre 2017 est abrogé.

**ARTICLE 2** : La présidence de la commission départementale de réforme des agents territoriaux et de la commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires sera exercée par **Monsieur Bertrand MASSOT**, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bertrand MASSOT, son remplacement sera assuré par **Monsieur Michel CHARPENTIER**, Maire de Fontenay-sur-Eure, en qualité de président suppléant.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations par intérim, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir, et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

**20 NOV. 2020**

FAIT A CHARTRES LE

P/LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR ET PAR  
DELEGATION

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL

DE LA COHESION SOCIALE

ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS PAR INTERIM



MICHEL ERIC VERAS DANGLA